

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un le treize avril, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour délibérer sur les affaires ci-après :

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 25/02/2021

- Vote Compte de Gestion 2020 : Commune
- Approbation Compte Administratif 2020 Commune
- Affectation résultats 2020 : Budget principal
- Vote Compte de Gestion 2020 : AEP
- Approbation Compte Administratif 2020 : AEP
- Vote Compte de Gestion 2020 : Assainissement
- Approbation Compte Administratif 2020 : Assainissement
- Adoption Budget Primitif 2021 : Commune
- Vote taux de taxes locales directes
- Adoption Budget Primitif 2021 : AEP
- Adoption Budget Primitif 2021 : Assainissement
- Divers

L'an deux mil vingt et un le treize avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 10 à la Mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 8 avril 2021, sous la présidence de Monsieur Michel BOUYNET, Maire.

PRESENTS : BOUYNET Michel, TEULET Jean-Louis, DELMARES Daniel, LOSTE Cyril, COULAUD Franck, FARDET Christèle, LALOT Marie, LAPORTE Cyrill, MAXIME Maryse, SAUSSEAU Aurélia

EXCUSE : GARRIGUE Jocelyne procuration donnée à DELMARES Daniel

SECRETAIRE DE SEANCE : Maryse MAXIME

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 20h.

Monsieur le Maire précise que cette séance respecte les conditions sanitaires en vigueur dans le cadre du confinement, sans présence du public. Chaque conseiller municipal est masqué et respecte la distanciation physique.

Le Conseil Municipal approuve la séance du 25 février 2021 qui ne soulève aucune observation.

I- DÉLIBÉRATIONS

D2021/06

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

D2021/07

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : COMMUNE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Maryse MAXIME, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
2. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Dépenses réalisées | 318 415,94 |
| Recettes réalisées | 352 382,22 |
| Soit un résultat excédentaire de | 33 966,28 |
| Excédent de 2019 | 410 527,23 |
| <i>Soit un résultat net cumulé de</i> | <i>444 493,51</i> |
| <i>Affectation de résultat 2020</i> | |
| Résultats de clôture | 444 493,51 |

INVESTISSEMENT :

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Dépenses réalisées | 8 747,47 |
| Recettes réalisées | 61 125,55 |
| Soit un résultat excédentaire de | 52 378,08 |
| Déficit reporté 2019 | - 46 295,07 |
| <i>Soit un résultat net cumulé de</i> | <i>6 083,01</i> |
| Restes à réaliser en dépenses | 30 000,00 |

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2020.

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

D2021/08

AFFECTATION DES RESULTATS 2020 AU BP 2021: COMMUNE

L'exercice 2020 laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|---------------------------------------|-------------------|
| Dépenses réalisées | 318 415,94 |
| Recettes réalisées | 352 382,22 |
| Soit un résultat excédentaire de | 33 966,28 |
| Excédent de 2019 | 410 527,23 |
| <i>Soit un résultat net cumulé de</i> | <i>444 493,51</i> |
| <i>Affectation de résultat 2020</i> | |
| Résultats de clôture | 444 493,51 |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|---------------------------------------|-----------------|
| Dépenses réalisées | 8 747,47 |
| Recettes réalisées | 61 125,55 |
| Soit un résultat excédentaire de | 52 378,08 |
| Déficit reporté 2019 | - 46 295,07 |
| <i>Soit un résultat net cumulé de</i> | <i>6 083,01</i> |
| Restes à réaliser en dépenses | 30 000,00 |

Ces résultats étant conformes à ceux du comptable, le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats dès le vote du budget primitif 2021 au compte 002 – résultat de fonctionnement reporté pour la somme de 394 493.51€ et d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à l'investissement au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé pour la somme de 50 000 €.

POUR : 11
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

D2021/09

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : AEP

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

4. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
5. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
6. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 11
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

D2021/10

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE AEP

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Maryse MAXIME, délibérant sur le compte administratif du budget annexe d'eau potable de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
2. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Dépenses | 59 022,92 |
| Recettes | 71 006,51 |
| Résultat excédentaire | 11 983,59 |
| Excédent reporté de 2019 | 34 279,00 |
| Soit un excédent net cumulé de | 46 262,59 |

INVESTISSEMENT:

| | |
|--------------------------------|------------|
| Dépenses | 6 584,92 |
| Recettes | 16 350,00 |
| Résultat excédentaire | 9 765,08 |
| Excédent reporté de 2019 | 153 024,35 |
| Soit un excédent net cumulé de | 162 789,43 |

POUR : 10**CONTRE : 00****ABSTENTION : 00****D2021/11****APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 : ASSAINISSEMENT**

Vu le compte de gestion rendu par Madame Delphine LAPORTE, trésorier, qui comprend la situation comptable à la date du 31 décembre 2020 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2020 ;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 2020 établi au regard des comptes susmentionnés ;

Vu les pièces justificatives rapportées et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice ;

Vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2020 ;

Considérant que la comptabilité de Madame Delphine LAPORTE, trésorier, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer. A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Statuant sur la situation comptable à la date du 31 décembre 2020, admet les recettes et les dépenses telles que présentées ;
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, admet les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif,

Emets un avis favorable au compte de gestion du trésorier pour l'année 2020.

POUR : 11**CONTRE : 00****ABSTENTION : 00**

D2021/12

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Maryse MAXIME, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'assainissement de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Michel BOUYNET, Maire, après s'être fait présenter le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :

| | |
|--------------------------------|-----------|
| Dépenses | 6 325,27 |
| Recettes | 22 455,91 |
| Résultat excédentaire | 16 130,64 |
| Excédent reporté de 2019 | 7 490,74 |
| Soit un excédent net cumulé de | 23 621,38 |

INVESTISSEMENT:

| | |
|--------------------------------|------------|
| Dépenses | 179 136,57 |
| Recettes | 63 195,51 |
| Résultat déficitaire | 115 941,06 |
| Résultat reporté de 2019 | 127 009,13 |
| Soit un excédent net cumulé de | 11 068,07 |

POUR : 10

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

D2021/13

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture du budget primitif établi en collaboration avec Madame le Receveur :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 751 692,51 € |
| Recettes | 751 692,51 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 500 408,26 € |
| Recettes | 500 408,26 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce budget.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

D2021/14

VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2021 à chacune des taxes directes locales, décide de les reconduire et de voter comme suit :

- TAXE SUR LE FONCIER BATI : 40,06 %
- TAXE SUR LE FONCIER NON BATI : 107,10 %

Ces taux seront portés sur l'état N°1259 intitulé « ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION ».

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

D2021/15

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE AEP

Monsieur le Maire donne lecture du budget annexe d'eau potable établi en collaboration avec Madame la Trésorière et qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 119 077,39 € |
| Recettes | 119 077,39 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 179 513,96 € |
| Recettes | 179 513,96 € |

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

D2021/16

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture du budget annexe d'assainissement établi en collaboration avec Madame la Trésorière et qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 41 201,07 € |
| Recettes | 41 201,07 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|----------|-------------|
| Dépenses | 53 149,14 € |
| Recettes | 53 149,14 € |

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

POUR : 11

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

II - AFFAIRES DIVERSES :

POINTS HORS DELIBERATIONS séance du 13 avril 2021:

SALLE POLYVALENTE : Des aménagements ont été réalisés pour limiter les nuisances acoustiques et également la sécurisation de la couverture du bâtiment, suite à des infiltrations d'eau très limitées. Il est évident que cette salle polyvalente est parfaitement optimale et elle répond parfaitement aux besoins associatifs en espérant que très prochainement, les activités pourront reprendre dans de très bonnes conditions.

ELECTIONS A VENIR : Ce seront les élections départementales et régionales qui auront lieu les dimanches 20 JUIN et 27 JUIN, et la salle polyvalente sera le lieu de cette double élection. Bien évidemment, tout sera mis en œuvre en fonction de la réglementation sanitaire du moment.

EXTENSION ATELIER COMMUNAL : Des devis sont en cours pour la réalisation d'une extension de l'atelier communal au Calou, type métallique.

SITE UNIVERLAND : Un projet de piste de kartings électriques est en cours d'étude par les services compétents. Un permis d'aménager a été déposé auprès de la mairie, pour une instruction par les services de l'urbanisme de l'intercommunalité. La Commune reste très attentive à la réglementation et à l'application des règles qui s'y réfèrent.

ASSOCIATIONS : La municipalité a décidé à l'unanimité de maintenir le montant des subventions identique à l'année 2020. Les élus seront attentifs à la reprise des activités selon les conditions sanitaires qui s'appliqueront.

Fin de séance : 23h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close à vingt-trois heures.

Les délibérations prises lors de cette séance sont numérotées comme suit de N° 2021/06 à 2021/16 :

- D2021-06 Approbation compte de gestion 2020 Commune
- D2021-07 Approbation Compte Administratif 2020 Commune
- D2021-08 Affectation de résultat 2020 au BP 2021
- D2021-09 Approbation compte de gestion 2020 AEP
- D2021-10 Approbation Compte Administratif 2020 AEP
- D2021-12 Approbation Compte Administratif 2020 Assainissement
- D2021-13 Vote BP Commune
- D2021-14 Vote Taux de taxes locales directes
- D2021-15 Vote BP AEP
- D2021-16 Vote BP Assainissement

| FONCTION | NOM PRENOM | SIGNATURE |
|------------------------|--|------------------|
| Maire | BOUYNET Michel | |
| Premier adjoint | TEULET Jean-Louis | |
| Deuxième adjoint | DELMARES Daniel | |
| Troisième adjoint | LOSTE Cyril | |
| Conseillère municipale | FARDET Christèle | |
| Conseiller municipal | COULAUD Franck | |
| Conseillère municipale | GARRIGUE Jocelyne Procuration donnée à DELMARES Daniel | |
| Conseiller municipal | LAPORTE Cyrill | |
| Conseillère municipale | LALOT Marie | |
| Conseillère municipale | MAXIME Maryse | |
| Conseillère municipale | SAUSSEAU Aurélia | |